Si vous souhaitez payer les factures du Laboratoire Vétérinaire Départemental du Doubs par prélèvement automatique, veuillez renseigner ce formulaire et le retourner avec un RIB.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA			
Département  Référence unique du mandat (R	RUM) NE R	RIEN INSCRIRE DANS CE CA	ADRE
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez <b>le Département du Doubs</b> à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Département du Doubs.  Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.			
<u>Désignation du créancier :</u>	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA		
DEPARTEMENT DU DOUBS / LABORATOIRE VETERINAIRE 7 Avenue de la Gare d'Eau - 25031 BESANCON CEDEX		FR 98 LVD 471703	
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER       Veuillez compléter tous les champs         Nom:       Effectué entre le 20 et le 25 de chaque mois         N° SIRET:       Téléphone:         Votre adresse:       Code postal:			
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER   IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)   IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			
DESIGNATION DU TIERS MENTIONNE SUR LA FACTURE (SI DIFFERENT DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER):  Nom:			
<u>Type de paiement</u> : récurrent / répétitif ☑ ponctuel □			
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Département du Doubs.  Signé à:  Signature :			
Le (JJ/MM/AAAA):			

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.